

que nous puissions exercer un certain contrôle sur les dépenses gouvernementales à tous les paliers. Il serait utile, à mon avis, que se réunissent les hauts fonctionnaires des différents gouvernements provinciaux et nos propres fonctionnaires.

L'hon. M. Stanfield: Je voudrais poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je conviens que le premier ministre du Nouveau-Brunswick n'aimerait pas recevoir une réponse analogue à celle qu'il a obtenue du ministre des Finances à la dernière conférence. Le premier ministre ne convient-il pas que cette affaire devrait être réglée sur le plan politique? Si la question demeure au niveau officiel, il s'écoulera de nombreux mois, sinon des années, avant qu'elle ne revienne à l'échelon provincial. Est-ce la réponse que le premier ministre a l'intention de donner au premier ministre Robichaud?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je ne crois pas qu'il faille attendre des mois ou des années avant que des décisions interviennent à ce sujet. Le chef de l'opposition semble tenter d'en faire un ballon politique. Il sait que les provinces, surtout celles à l'est d'Ottawa, y compris la province dont il a déjà été le premier ministre, éprouvent des difficultés financières.

Il se rend compte, je pense, qu'on ne peut pas régler le problème en demandant au gouvernement fédéral de fournir plus d'argent aux provinces si l'on ne veut pas que les impôts fédéraux soient accrus en conséquence.

Une voix: Que dire de l'assurance frais médicaux?

Le très hon. M. Trudeau: Le député s'informe de l'assurance frais médicaux. Il peut se reporter à ma réponse antérieure. Nous voulons examiner avec les provinces les moyens à prendre pour restreindre les dépenses dans tous les domaines dans lesquels le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux cherchent à réaliser cet objectif. Nous voulons examiner tous les domaines de dépenses qui nous sont communs. Seuls des entretiens nous permettront d'y arriver; les demandes d'argent n'arrangeront pas les choses.

LA DÉFENSE NATIONALE

L'OTAN—L'OPPORTUNITÉ D'UNE DÉCLARATION DE PRINCIPE AVANT LE CONGRÈS DE PÂQUES

M. David Lewis (York-Sud): J'aimerais que le premier ministre indique à la Chambre s'il a l'intention de dévoiler la politique du gouvernement quant au rôle du Canada au sein de l'OTAN avant l'ajournement de Pâques.

[Le très hon. M. Trudeau.]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je m'efforcerai de le faire avant l'ajournement de Pâques, monsieur l'Orateur. J'ai toujours déclaré que nous considérons les rencontres de Washington, les 9 et 10 avril, comme la date-limite que nous devons respecter. Nous faisons de notre mieux pour la respecter. En outre, si nous pouvons rendre la décision publique avant l'ajournement, nous ferons une déclaration à la Chambre.

M. Lewis: Le premier ministre pourrait-il préciser? Peut-il indiquer si la Chambre siégera demain, ne serait-ce que pour connaître cette importante déclaration de politique? Le premier ministre croit-il qu'il sera en mesure de faire cette déclaration demain?

Le très hon. M. Trudeau: Je le crois, monsieur l'Orateur. Je ne le garantis pas. Nous aurons avant demain d'autres réunions des comités du cabinet et du cabinet lui-même.

[Français]

LES AÉROPORTS

SAINTE-SCHOLASTIQUE—L'INSTITUTION D'UN COMITÉ CHARGÉ D'ADMINISTRER LA MUNICIPALITÉ

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Étant donné que les expropriations requises pour la construction du nouvel aéroport international rendraient le maire et les échevins de la municipalité de Sainte-Scholastique inaptes à remplir leurs fonctions, selon le Code municipal, le ministre pourrait-il nous dire s'il a l'intention d'instituer un comité spécial chargé d'administrer cette municipalité en attendant que les travaux soient lancés?

[Traduction]

LES POSTES

LA DIMINUTION DES TARIFS VISANT LES HEBDOMADAIRES

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, j'adresse ma question au ministre des Postes. Comme c'est aujourd'hui que se décidera le sort d'un grand nombre de nos hebdomadaires canadiens, un bref sursis ayant été accordé, et étant donné les instances présentées par des organisations apolitiques comme l'Association des hebdomadaires, le ministre a-t-il décidé qu'il serait opportun de modifier les nouveaux tarifs afin que ces journaux, si utiles pour les collectivités et les provinces qu'ils desservent, ne soient pas sacrifiés?